

PROGRAMME 2024-2025

Accompagnement à l'export et aux concours

IVBD

Interprofession des Vins de Bergerac et Duras

ACCOMPAGNEMENT EXPORT ET CONCOURS IVBD



Contact IVBD

Service Communication

contact@vins-bergeracduras.fr - 05.53.63.57.60

ACCOMPAGNEMENT EXPORT ET CONCOURS

PROGRAMME 2024-2025

Présentation

L'IVBD propose de vous accompagner dans le cadre de vos programmes individuels de participation à des **événements internationaux**. Il s'agit de vous encourager à inscrire vos vins aux concours internationaux les plus porteurs, et à participer aux salons et mini-expositions **professionnels** les plus adaptés à votre stratégie export.

- ➔ **Accompagnement plafonné à 2000 € HT** (Salons + Concours Internationaux) par entreprise et par année comptable (1 Août 2024 - 31 Juillet 2025).
- ➔ **Montant de 50%** des frais d'inscription à un salon international ou un concours.

Evènements éligibles

Les concours éligibles

- Concours Mondial de Bruxelles
- International Wine Challenge
- Decanter World Wine Awards
- International Wine & Spirits Competition
- Mundus Vini
- Sélections Mondiales du Vin – Canada
- Berliner Wein Trophy
- Autres : nous consulter

Les salons et Mini-Expos éligibles

- Millésime Bio – Montpellier, 27-29 janvier 2025
- Wine Paris-Vinexpo – Paris du 10 au 12 février 2025
- Prowein - Düsseldorf du 16 au 18 mars 2025
- Vinitaly - Vérone du 6 au 9 avril 2025
- Prowine – Tokyo du 15 au 17 avril 2025
- London Wine Fair - Londres du 19 au 21 mai 2025
- Tastin' France Vins et spiritueux avec Team France Export
- Autres salons : nous consulter

Contact IVBD

Service Communication

contact@vins-bergeracduras.fr - 05.53.63.57.60

ACCOMPAGNEMENT EXPORT ET CONCOURS

PROGRAMME 2024-2025

Procédure

- ➔ **Remplir le formulaire** de demande d'aide disponible sur www.actus.ivbdpro.fr en indiquant les noms des événements ou des concours auxquels vous prévoyez de participer, ainsi que leurs coûts d'inscription (budget prévisionnel le cas échéant).
- ➔ **Envoyer le formulaire** dûment complété à contact@vins-bergeracduras.fr
- ➔ **Être à jour** de ses cotisations auprès de l'IVBD.

Remboursement des frais

- ➔ **Pour les concours**, fournir à l'IVBD à chaque fin de concours une copie de la facture d'inscription + faire une facture de 50% du montant de l'inscription HT* à l'IVBD.
- ➔ **Pour les salons et mini-expositions**, fournir à l'IVBD à chaque fin d'évènement une copie de la facture de l'organisme auprès duquel vous vous êtes inscrit + facture à l'IVBD de 50% du montant de l'inscription HT* + photos de votre stand. Ce financement est soumis à la mise en avant de l'image des vins de Bergerac et de Duras sur votre stand si vous êtes hors de l'espace collectif (utilisation PLV institutionnelle).

*dans la limite des 2000€HT par entreprise et par année comptable au total (salons + concours).

Configuration	Viticulteurs / Caves coopératives	Négociants
Espace collectif IVBD ou Pôle Sud-Ouest	50% du prix du stand et des frais de participation au salon	50% du prix du stand et des frais de participation au salon
Hors espace collectif IVBD ou Pôle Sud-Ouest	50% des frais de participation au salon / des m ² nus	Non
Pas d'espace collectif proposé	50% des frais de participation au salon / des m ² nus uniquement en Europe	Non